

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, trente-et-un mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **25 mars 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Madame Céline STREIFF, Madame Mirna BARADA, Monsieur Simon LAUGUEUX.

Absents excusés : Madame Caroline SOTTY a donné pouvoir à Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Amandio LINHAS a donné pouvoir à Madame Josiane STARCK, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Olivier SOTTORIVA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF.

Absents : /

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 4
. Nombre de conseillers présents	: 23
. Nombre de pouvoirs	: 4
. Suffrages exprimés	: 27

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE FUMEL AU SYNDICAT EAU 47.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a, dans sa séance du **7 novembre 2016**, approuvé notamment le transfert de la compétence « assainissement » (collectif et non-collectif) au syndicat EAU 47.

Il expose qu'il y a lieu de procéder, à la suite des élections municipales du **15 mars 2026**, à l'élection des délégués de la commune de Fumel au syndicat EAU 47.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, en particulier, les articles L.5711-1 et L.5211-7, et conformément aux règles définies dans l'article 4 des statuts de EAU 47 ;

AR Prefecture

047-214701062-20260331-39DL2026-DE
Reçu le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026

Délibération n°39DL2026
Séance du Conseil Municipal du
31 mars 2026

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du **30 décembre 2025** portant modifications statutaires du syndicat EAU 47 au **1^{er} janvier 2026** ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du **19 janvier 2026** portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 ;

Vu le transfert de la compétence « assainissement » (collectif et non-collectif) au syndicat EAU47 ;

Considérant qu'il convient d'élire, pour représenter la commune de Fumel au comité du syndicat EAU 47, **deux délégués titulaires et deux délégués suppléants** ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'aura obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Se sont portés candidats pour les délégués titulaires

Monsieur Gérard BEUVELOT
Monsieur Philippe ROUSSILLES

Se sont portés candidats pour les délégués suppléants

Monsieur Thierry DINIZ
Monsieur Oscar FERREIRA

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

1. procède comme suit à l'élection des délégués du Conseil Municipal au syndicat EAU 47 :

Votants : 27
Exprimés : 27
Blancs : 0

Ont obtenu

Candidats titulaires	Voix pour	Abstention
Monsieur Gérard BEUVELOT	23	4
Monsieur Philippe ROUSSILLES	23	4

AR Prefecture

047-214701062-20260331-39DL2026-DE
Reçu le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026

Délibération n°39DL2026
Séance du Conseil Municipal du
31 mars 2026

Candidats suppléants	Voix pour	Abstention
Monsieur Thierry DINIZ	23	4
Monsieur Oscar FERREIRA	23	4

Sont élus délégués titulaires

Monsieur Gérard BEUVELOT
Monsieur Philippe ROUSSILLES

Sont élus délégués suppléants

Monsieur Thierry DINIZ
Monsieur Oscar FERREIRA

2. acte que la présente délibération sera transmise au Président du syndicat EAU 47.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **31 mars 2026**



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Signé par



Marion BRIGNOLI, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).

AR Prefecture

047-214701062-20260331-39DL2026-DE
Reçu le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026